

April 1997

1848: Un clergé démocrate dans les vieilles colonies françaises

Philippe Delisle

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Delisle, P. (2019). 1848: Un clergé démocrate dans les vieilles colonies françaises. *Mémoire Spiritaine*, 5 (5). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol5/iss5/11>

This Chroniques et commentaires is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Mémoire Spiritaine by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

1848 : un clergé démocrate dans les vieilles colonies françaises

*Philippe Delisle*¹

Les restes du premier empire colonial français, Guyane mise à part du fait de l'immensité et du très faible peuplement, connaissent au XIX^e siècle une situation socio-économique fort comparable. La Martinique, la Guadeloupe et la Réunion sont en effet profondément marquées par la culture sucrière et le travail forcé.

La monarchie de Juillet s'est longuement penchée sur la question de l'émancipation des esclaves, mais, attachée à une évolution progressive, elle n'est pas parvenue à régler le problème.

C'est à la Seconde République que revient le mérite de prononcer la liberté. Victor Schœlcher, ardent abolitionniste, réussit à convaincre Arago, ministre de la Marine, de la nécessité d'une décision rapide et radicale. Il est nommé en mars 1848 sous-secrétaire d'Etat aux colonies et président d'une commission chargée de préparer la transition. Le 27 avril, un décret supprime l'escla-

1. Né à Bourg-en Bresse en 1963, Philippe Delisle est agrégé d'histoire et docteur ès Lettres. Il a vécu à la Réunion pendant cinq ans et effectué différents séjours dans les Antilles (Martinique, Porto Rico). Sa thèse, dirigée par Claude Prudhomme et soutenue à Lyon III en 1995, s'intitule : *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique 1815-1848*. Elle va sortir en 1997 aux éditions Publisud (Paris). Après avoir été, à la Réunion, professeur en lycée et chargé de cours à l'université, de 1991 à 1996, il est maintenant maître de conférences à l'Université Lyon III. Rappelons qu'il a déjà publié un article dans *Mémoire Spiritaine* n° 2 (novembre 1995) sur « La Monarchie de Juillet, l'Eglise de France et l'esclavage », p. 59-80.

vage dans les possessions françaises². Il est appliqué à des dates quelque peu différentes, puisque par exemple à la Martinique de graves troubles entraînent une libération anticipée.

L'abolition s'accompagne de l'instauration du suffrage universel. Les possessions d'outre-mer s'engagent avec fracas dans le débat politique. Schœlchéristes et membres du parti de l'ordre s'affrontent sans concessions. Au projet démocratique s'oppose une volonté de maintenir les hiérarchies traditionnelles.

Le clergé colonial a souvent été accusé d'une excessive passivité au temps de l'esclavage. Les luttes idéologiques des années 1848-1850 révèlent la collusion de nombreux prêtres avec les ultraconservateurs. Mais elles permettent aussi à un courant démocratique de se manifester au grand jour.

Des Antilles à la Réunion, un ralliement à la République

Il convient de remarquer que plusieurs ecclésiastiques se rallient rapidement et ostensiblement au nouveau régime.

La Martinique peut être choisie comme point d'observation initial. En juillet 1848, l'abbé Jacquier, très lié avec les colons conservateurs, note avec fureur que certains prêtres épousent les idées républicaines au point de se présenter aux élections pour l'Assemblée constituante. Il cite les deux frères Marchesi ainsi que l'abbé de Letrée³.

Le parcours de Germain Marchesi, qui dessert la paroisse de Rivière-Pilote, est connu très précisément grâce au long mémoire justificatif qu'il rédige en octobre 1848. Dès qu'il apprend les événements de Février, le curé engage les autorités municipales à afficher la proclamation de la République. A un colon qui prétend résister à l'ordre nouveau et réclame son soutien, il rétorque : « Je me plais à espérer (...) que tout se passera avec l'ordre, le calme le plus profond à la grande satisfaction de la population ». A la fin du mois de mai 1848, l'abbé Marchesi offre un jeune manguier aux nouveaux libres qui désirent planter un arbre de la liberté. Ce symbole sera béni au son d'un cantique chanté sur l'air de la Marseillaise⁴.

2. Pour plus de détails : Nelly SCHMIDT, *Victor Schœlcher et l'abolition de l'esclavage*, Fayard, 1994, 440 p.

3. Arch. CSSp, 202 A-III, 125, Lettre de l'abbé Jacquier, Grande-Anse, 25 juillet 1848.

4. Arch. CSSp, 202 A-III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

Un même engagement se retrouve dans les autres îles, comme le montre l'exemple de l'abbé Joffard à la Réunion. Curé de Saint-Leu, ce dernier prend personnellement part à la campagne électorale pour l'assemblée législative en 1849, contre la municipalité conservatrice⁵.

Dans les Antilles françaises, un tel courant s'affirme sans doute d'autant plus facilement que les supérieurs ecclésiastiques nommés en 1848 ne cachent pas leur sympathie pour le nouveau régime. Pierre Paul Castelli et Casimir Dugoujon, respectivement préfets apostoliques de la Martinique et de la Guadeloupe, ont d'ailleurs été choisis par Victor Schœlcher. L'un et l'autre entretiennent une correspondance suivie avec le politicien d'extrême gauche, lui rapportant tous les détails de l'évolution sociale des deux îles⁶.

Le 13 août 1848, l'abbé Castelli prononce un discours dénué de toute ambiguïté pour son installation dans l'église du Fort-Royal. Il qualifie la révolution de Février de « glorieuse résurrection à la liberté », de « victoire aussi pure que prodigieuse de l'héroïque peuple de Paris⁷ ». Dans un mandement à peine postérieur, le même ecclésiastique déclare : « La République de 1848 ne peut être considérée que comme un événement providentiel. Elle nous a apparu soudain toute pure, triomphante et pacifique⁸ ».

Des prêtres ayant suivi un même itinéraire

Il convient d'observer que tous ces ecclésiastiques ont suivi à peu près le même parcours au temps de l'esclavage. Ils ont embrassé activement le programme de moralisation décrété à partir de 1839 par la monarchie de Juillet. Il s'agissait de civiliser la catégorie servile pour la rendre apte à la liberté.

Nommé dans la paroisse de Rivière-Pilote en 1844, Germain Marchesi entend évangéliser les noirs comme les blancs. En janvier 1846, puis en février 1847, il organise des retraites de première communion rassemblant sous le même toit colons, affranchis et esclaves. En août 1847, il intime en chaire aux maîtres de bien vouloir envoyer les jeunes esclaves à l'église pour qu'ils s'instruisent, ainsi que le prévoient les textes officiels⁹.

5. Claude PRUDHOMME, *Histoire religieuse de la Réunion*, Paris, Karthala, 1984, p. 118.

6. Cette correspondance a été publiée, en 1935, à l'occasion du tricentenaire des Antilles françaises : *Lettres inédites à Victor Schœlcher*, Basse-Terre, Imprimerie catholique, 176 p.

7. ANSOM, Série Généralités, C. 213 d. 1548, Discours prononcé par M. l'abbé Castelli (...), 6 p.

8. ANSOM, Série Généralités C. 213 d. 1548, Mandement de M. l'abbé Castelli (...), Fort-de-France, 15 août 1848, p. 10.

9. Arch. CSSp, 202-A-III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

Élevé au rang de préfet apostolique de la Martinique en 1834, Pierre Paul Castelli rédige quatre ans plus tard, sans doute à l'instigation du gouverneur, un « Règlement pour l'instruction religieuse dans les paroisses ». Il y prône la simplification du message chrétien et engage les ministres du culte à se déplacer sur les plantations¹⁰.

En Guadeloupe, l'abbé Dugoujon manifeste un entrain identique. Peu après son arrivée dans l'île, il souligne dans une lettre à un ami que des exemples comme celui du Père Claver l'ont « enflammé d'un vif amour pour les noirs¹¹ ». Assistant par la suite aux catéchismes dirigés par l'abbé Lama-che à Saint-François, il s'émerveille devant les progrès des jeunes mulâtres¹².

A l'île Bourbon, l'abbé Joffard se montre lui aussi très zélé pour l'instruction des esclaves. Le Vavasseur, initiateur de la mission de la société du Saint-Cœur de Marie dans la colonie, le cite en exemple en 1844¹³.

Finalement, tous ces ecclésiastiques, mus par l'élan apostolique, ont voulu rompre avec l'idée d'une barbarie intangible de la population servile. Casimir Dugoujon, pour ne citer que lui, estime que les colons calomnient les esclaves pour dissuader la métropole de prendre des mesures en leur faveur. Il juge « qu'il y aurait le plus grand bien à opérer parmi les noirs, si les créoles, l'administration et la servitude ne rendaient inutiles tous les efforts »¹⁴.

Mais en adoptant une telle position, ces prêtres se sont exposés à la vindicte des propriétaires blancs.

Dès 1846, un murmure contre l'abbé Marchesi qui fait semblant de ne rien entendre. Un an plus tard, cette opposition se transforme en « guerre sourde et incessante » visant à faire partir le curé. Lors d'une tournée en novembre 1847, Mauny, riche colon, tient au pasteur le discours suivant : « Si vous continuez à parler aussi clairement que vous le faites, à instruire les nègres et les mulâtres, ils vous égorgeront indubitablement, comme ils ont égorgé en 1792 le Père Macaire ». En décembre de la même année, un autre propriétaire, de Laguignera, fait au curé l'affront de mander un ecclésiastique voisin pour célébrer un mariage¹⁵.

10. Archives de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide (APF), Scrittura Riferite nei Congressi America-Antille (SRCAA), vol. 6 ff. 229-236, *Lettre circulaire de M. le Préfet apostolique (...) suivie d'un règlement*, Fort-Royal, Thoubeau, 1838.

11. Casimir DUGOUJON, *Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, Pagnerre, 1845, p. 13.

12. *Idem*, p. 21.

13. Claude PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 117.

14. Casimir DUGOUJON, *op. cit.*, p. 36-40.

15. Arch. CSSp, 202 A III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

En février 1841, l'abbé Castelli est violemment attaqué lors d'une séance du Conseil colonial, organe représentatif des notables blancs. L'un des orateurs réclame que les allocations versées au supérieur ecclésiastique soient purement et simplement supprimées¹⁶.

Nommé en juin 1840 vicaire à Sainte-Anne, l'abbé Dugoujon y est mal accueilli par les blancs. Signalé comme un « élève de la nouvelle école », c'est-à-dire un ami des noirs, il doit affronter leur suspicion. Il subit de longs discours visant à le convaincre du bien fondé de l'ordre social établi¹⁷. Quelque temps après, le vicaire est dénoncé « comme un homme dangereux au pays » par Granier de Cassagnac, écrivain à la solde des colons¹⁸.

A l'île Bourbon, l'abbé Joffard entre en opposition, à partir de 1846, avec les propriétaires de Sainte-Rose et de Saint-Philippe. Il est nommé en 1848 dans une paroisse particulièrement excentrée, sans doute à titre de sanction¹⁹.

La pression des blancs va assez loin, puisque Dugoujon et Castelli sont contraints de quitter les Antilles. Le premier note en juin 1841 qu'il s'embarque avec un autre ecclésiastique venu comme lui pour moraliser les esclaves et dépité par l'ampleur des obstacles²⁰. Le second, après des congés diplomatiques, se résigne en 1842 à démissionner. L'un et l'autre rédigeront depuis la métropole des ouvrages dénonçant l'esclavage aux colonies, ce qui leur vaudra la faveur de Schœlcher²¹.

Egalitarisme, charité évangélique et cléricanisme

Au vu de leur passé proche, il n'est pas étonnant que Marchesi, Dugoujon ou Joffard choisissent en 1848 de se rallier à un ordre républicain qui contredit la toute puissance des colons. Reste à analyser précisément leur projet politique et social.

Tous trois en appellent à la souveraineté populaire dans des îles trop longtemps dominées par une oligarchie blanche.

16. Archives départementales de la Martinique, 1 N, P.V. des séances du conseil colonial, 1840-1841, p. 253.

17. Casimir DUGOUJON, *op. cit.*, pp. 42-44.

18. *Idem*, p. 70.

19. Claude PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 118.

20. Casimir DUGOUJON, *op. cit.*, p. 102.

21. En dehors des *Lettres sur l'esclavage (...)* de DUGOUJON, déjà citées en note, il faut mentionner l'ouvrage de CASTELLI, *De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs*, publié à Paris en 1844.

Germain Marchesi affiche son refus d'une société hiérarchisée dans laquelle noirs et mulâtres seraient frappés d'infâmie. Peu après avoir eu connaissance de la révolution de Février, il invite à sa table des affranchis, rompant ostensiblement avec les préjugés raciaux. Le jour des Rameaux, le curé de Rivière-Pilote n'hésite pas à tenir un langage très ferme aux colons : « Il vous souvient de ce beau temps où le despotisme tenait honteusement la place de la justice, où le crime primait journellement sur la vertu, où tous les forfaits restaient impunis : ce triste temps est heureusement passé pour l'honneur de l'humanité²². »

En août 1848, l'abbé Dugoujon dénonce au ministère de la Marine les menées des blancs conservateurs. Il stigmatise « un parti rusé, hypocrite, qui par mille moyens familiers aux oppresseurs s'efforce sérieusement de ramener un état de choses qui ressemble le plus possible à l'esclavage²³ ». L'attitude d'un autre prêtre de la Guadeloupe, connue seulement au détour d'une correspondance, peut ici être mentionnée. L'abbé Jégo n'hésite pas à se porter partie civile contre le maire de Deshayes. Il accuse ce dernier d'avoir par le passé maltraité ses esclaves et obtient son incarcération, au grand dam des blancs²⁴.

Joffard, persuadé de la nécessité d'un engagement politique pour faire valoir les droits des nouveaux libres, s'en prend lui aussi au parti aristocratique, « conservateur des préjugés de caste ». Il répond aux attaques en se déclarant « homme du peuple », « ami des travailleurs »²⁵.

Mais c'est à un idéal démocratique baigné de valeurs chrétiennes que se réfèrent les trois ecclésiastiques.

Admonestant ses paroissiens blancs, l'abbé Marchesi s'exclame : « En vous agitant convulsivement, vous n'arrêtez point le torrent qui vous déborde de toutes parts, la morale, la liberté évangélique qui doit indubitablement faire le tour du monde. Vive la liberté des enfants de Dieu ! Vive Pie IX le propagateur de la sublime morale de l'Évangile ! Vive la charité chrétienne sans laquelle il n'y a pas de société possible ! » Le curé de Rivière-Pilote propose aux noirs une interprétation assez personnelle de l'étendard

22. Arch. CSSp, 202 A III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

23. Arch. CSSp, 211-A-II, 11 (résumé manuscrit de l'imprimé qui suit) ; *Mémoire justificatif de M. l'abbé Dugoujon à M. le ministre des Cultes*, Paris, Sirou, 1849, p. 13-14.

24. Arch. CSSp, 213-B-III, lettre de l'abbé Guyard à l'abbé Monnet, Basse-Terre, 10 mai 1848.

25. Claude PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 119-121.

républicain. Il leur explique que dans ce dernier « le bleu signifie le peuple, le blanc l'aristocratie, le rouge la charité chrétienne²⁶ ».

L'Évangile étant présenté comme le moyen d'éviter une rupture entre riches et pauvres, le prêtre se trouve élevé à la fonction de guide naturel. En ce domaine, le modèle démocratique rejoint le catholicisme intransigeant. L'abbé Marchesi appelle rapidement les nouveaux libres à l'obéissance : « Jusqu'à ce jour (...) vous m'avez constamment allégué le prétexte que vous n'aviez pas le temps nécessaire pour changer de conduite, parce que vous ne pouviez vous faire instruire, parce que pour cela il vous fallait une permission spéciale de vos maîtres qui ne se souciaient guère de votre moralisation. Aujourd'hui que vous êtes enfin libres et que vous n'avez de père et de maître que le Père céleste et le divin maître que nous avons tous dans le ciel, vous devez vous hâter de venir vous instruire sur vos nombreuses obligations saintes et chrétiennes ». Il n'hésite pas à déborder de ses attributions pour intervenir dans l'âpre question de l'organisation du travail libre. Après l'abolition se pose en effet le problème du devenir des anciens esclaves : resteront-ils sur les plantations, seront-ils salariés, associés avec leurs ex-maîtres ou propriétaires de petits lopins? Germain Marchesi, fidèle à un enseignement chrétien subissant en Europe le défi du monde ouvrier, prône la stabilité et la propriété : « L'association est quelque chose de moral (...) tandis que le salaire est tout à fait immoral, ne vous attache point au sol, vous fait vivre au jour le jour et vous expose à la plus grande des détresses ». Ces conseils auraient portés leurs fruits sur plusieurs propriétés et seul le Sieur Jules Desfarges se serait montré déraisonnable, forçant ses anciens esclaves à plier bagages²⁷.

Casimir Dugoujon entre en lutte contre une administration qui fait passer les objectifs religieux au second plan et qui cherche à canaliser étroitement l'influence des ecclésiastiques. Il se réfère « aux intérêts de la morale et de la religion » pour dénoncer les entraves apportées à la scolarisation des jeunes noirs dans les écoles tenues par les Frères de Ploërmel. Il rapporte avec indignation que « des prêtres avaient été dénoncés à M. le gouverneur et dans les journaux et traités de désorganiseurs du travail, parce qu'ils avaient chanté quelquefois la grand'messe dans la semaine, ou bien parce qu'ils avaient

26. Arch. CSSp, 202 A III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

27. *Idem*.

réuni les noirs pour leur faire le catéchisme, ou enfin pour l'administration des sacrements²⁸ ».

Joffard va jusqu'à se comparer au Christ. Il déclare être persécuté comme lui pour avoir voulu aider les pauvres contre les puissants²⁹.

Toutefois, l'idéal d'une société démocratique selon les maximes évangéliques ne doit pas faire oublier que certaines prises de position sont largement motivées par l'opportunisme. L'abbé Castelli s'affirme comme un personnage particulièrement trouble. Sous la monarchie de Juillet, il montre une grande docilité envers les dispositions officielles. Publiant en 1844 un ouvrage sur l'esclavage, il le dédie, avec « vénération » et « respect », à « Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, protecteur universel des libertés publiques³⁰ ». On a vu avec quel entrain il embrasse l'idéal républicain quatre ans plus tard. Or, dès 1852, dans le but de regagner une place, il se déclare bonapartiste convaincu, victime d'un complot unissant royalistes et socialistes³¹. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'aucun projet social précis n'émerge de sa correspondance dans les années 1848-1850. S'il entreprend d'épurer le clergé de la Martinique de ses éléments les plus conservateurs, c'est certainement sur ordre de Victor Schœlcher.

Un courant éphémère

Le clergé démocrate se heurte rapidement à un fort courant contraire, aussi bien aux Antilles qu'à la Réunion.

Les colons laissent évidemment éclater leur fureur. Ecrivant à Schœlcher, l'abbé Castelli parle de « quelques blancs qui voudraient tout diviser et tout gêner³² ». Ceux-ci utilisent une presse coloniale qu'ils contrôlent encore étroitement. Castelli, toujours lui, déclare à propos de la Martinique : « Meynard fait ici beaucoup de mal avec son journal *Le Courrier*. Cet homme est ennemi du nouvel état des choses, et de tous les fonctionnaires du Gouvernement³³ ».

28. Arch. CSSp, 211-A-II, 11 (résumé manuscrit de l'imprimé qui suit) ; *Mémoire justificatif de M. l'abbé Dugoujon à M. le ministre des Cultes*, Paris, Sirou, 1849, p. 14-22.

29. Claude Prudhomme, *op. cit.*, p. 121.

30. Pierre Paul Castelli, *De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs*, Paris, Imprimeurs unis, 1844.

31. Bernard David, *Dictionnaire biographique de la Martinique. Le clergé*, t. III : 1790-1848, Fort-de-France, 1984, p. 39-40.

32. *Lettres inédites à Victor Schœlcher (1848-1851)*, Basse-Terre, Imprimerie catholique, 1935, p. 158.

33. *Idem*, p. 164.

Germain Marchesi est directement attaqué par ce même *Courrier de la Martinique*. Il rapporte que cet « écho sempiternel de toutes les chroniques édifiantes a brodé et publié un article » contre lui dans le numéro du 8 juillet 1848. Le curé de Rivière-Pilote aurait été présenté comme « un furibond perturbateur, un loup revêtu de la peau de brebis de l'agneau ». Il aurait aimé bénéficier d'un droit de réponse dans les colonnes du journal, mais doit se contenter de développer sa défense dans son mémoire justificatif manuscrit³⁴.

Etrangement, c'est, semble-t-il, aux femmes des colons que Dugoujon doit ses démêlés avec la presse. Un témoin rapporte en novembre 1848 : « Ses lettres sur l'esclavage qui avaient dormi dans l'oubli sont tombées dans les mains de Madame Adèle Ribin, femme pleine d'esprit, qui les a lues. Elle en a été exaspérée et sur le champ, elle a fait appel aux dames créoles pour se venger de l'injure (...). Une lettre des plus fortes et des plus satiriques a été écrite contre lui par la voie du journal³⁵. »

Cependant, l'opposition ne se limite pas aux planteurs. De nombreux prêtres désapprouvent l'engagement républicain. Ils restent sans doute attachés à l'idéal légitimiste. Ils ne peuvent en tout cas admettre la collaboration avec un Schœlcher, anticlérical notoire.

A la Martinique, dès novembre 1848, l'abbé Ducloux écrit au supérieur du Séminaire du Saint-Esprit pour dénoncer la collusion de l'abbé Castelli avec certains laïques. Il oppose au prétendu manque de dignité du préfet apostolique l'énergie de l'abbé Jacquier, et ne cache pas souhaiter que ce dernier revienne « appuyé sur une crosse³⁶ ». Jacquier, ancien vice-préfet fort proche des blancs créoles, prend la tête du parti anti-Castelli. En mai 1849, il adresse au saint-Siège un violent réquisitoire contre le supérieur ecclésiastique : « Ce prêtre, par ses antécédents connus de tous dans le pays, par les doctrines qu'il a professé dans une traduction de la Bible à l'usage des colonies (...), et surtout par la manière dont il a été imposé au séminaire et à la mission ne possède la confiance ni des prêtres ni des fidèles qui méritent ces noms³⁷. »

A la Guadeloupe, Dugoujon doit lui aussi affronter la colère de certains

34. Arch. CSSp, 202 A III, 392-417 : « Mémoire justificatif contre certaines accusations malveillantes de quelques zélés voltairiens domiciliés à la Rivière-Pilote », 9 octobre 1848.

35. Arch. CSSp, 213-B-III, lettre de l'abbé Delpont, Moule, 25 novembre 1848.

36. Arch. CSSp, 202-A-III, 138, lettre de l'abbé Ducloux, Saint-Pierre, 28 novembre 1848.

37. APF, SRCAA, vol. 8 ff. 208-209, lettre de l'abbé Jacquier, Annonay, 7 mai 1849.

de ses confrères. En avril 1848, l'abbé Maynard écrit : « M. l'abbé Dugoujon, dont je n'avais entendu parler que rarement et à qui certes ma pensée n'est pas de nuire est très connu et même trop à la Guadeloupe. (...). Il aurait laissé ici une triste célébrité³⁸ ». Tous les moyens sont bons pour dénigrer des ecclésiastiques jugés révolutionnaires. Le même abbé Maynard évoque peu après le risque de voir le préfet apostolique déstructurer le clergé. Dugoujon appartenant à la communauté des prêtres de la Sainte-Croix, il serait suspect de vouloir supplanter les curés en exercice par des membres de cette association³⁹. Le rejet du modèle égalitaire et évangélique perce très nettement au travers d'observations transmises par le clergé de la colonie à son supérieur en décembre 1848. S'exprimant sur un arrêté du gouverneur les invitant à ne plus opérer de distinction pour les funérailles selon la richesse, les ministres du culte déclarent : « L'aristocratie de la vertu, de l'honneur, de la fortune et de la puissance durera aussi longtemps qu'il y aura deux hommes sur la terre : le communisme n'y dérogera pas⁴⁰ ».

L'administration locale, avant tout préoccupée du maintien de l'ordre, ne peut que se méfier d'un clergé démocrate dont la présence suscite tant de passions. L'influence de Schœlcher s'estompant rapidement à Paris, elle rejoint les colons et les curés conservateurs dans leur opposition.

À la Guadeloupe, l'abbé Dugoujon entre en lutte ouverte avec le gouverneur Fiéron. Il adresse en 1849 un mémoire au ministre des Cultes dénonçant les « tendances liberticides » de l'administrateur. Fiéron accuse le préfet apostolique « d'avoir calomnié une partie des habitants de la colonie » et d'avoir « cherché à compromettre le gouvernement local par de perfides et mensongères insinuations⁴¹ ».

À la Martinique, l'abbé Castelli se heurte lui aussi au gouverneur. L'amiiral Bruat reproche au chef du clergé de ne pas agir avec la sérénité nécessaire et de concourir au désordre. Au printemps 1849, il réclame instamment le rappel en métropole du supérieur ecclésiastique⁴².

Enfin, à l'île Bourbon, le commissaire de la République, Sarda Garriga,

38. Arch. CSSp, 213-B-III, 450, lettre de l'abbé Maynard à l'abbé Monnet, Basse-Terre, 22 avril 1848.

39. Arch. CSSp, 213-B-III, 469, lettre de l'abbé Maynard, Basse-Terre, 24 août 1848.

40. Arch. CSSp, 213-B-III, 483, « Observations respectueuses du clergé de la Guadeloupe à M. Dugoujon, préfet apostolique, à l'occasion de l'arrêté de M. le colonel Fiéron (...) », Basse-Terre, 20 décembre 1848.

41. Arch. CSSp, 211-A-II, 11 (résumé manuscrit de l'imprimé qui suit) ; *Mémoire justificatif de M. l'abbé Dugoujon à M. le ministre des Cultes*, Paris, Sirou, 1849, p. 13-22.

42. Centre d'accueil et de recherche des Archives Nationales (C.A.R.A.N.), F 19 6202, note sur M. l'abbé Castelli, direction des Cultes, Paris, avril 1849.

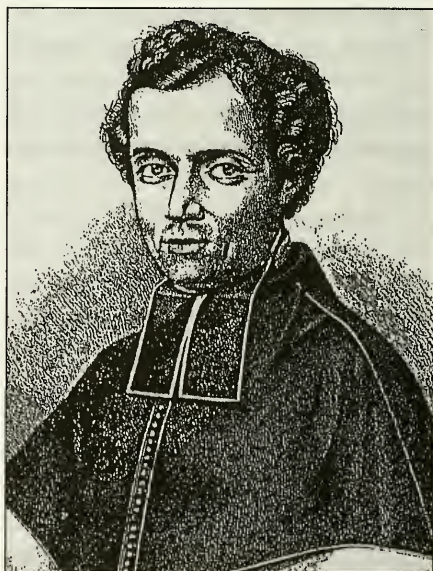
décide de déplacer d'autorité l'abbé Joffard pour le mettre au pas. Il le transfère en avril 1849 de Saint-Leu dans la paroisse retirée de l'Entre-Deux⁴³

La convergence des diverses oppositions aboutit à une éviction rapide de la plupart des prêtres démocrates. L'amiral Bruat donne à l'abbé Marchesi son congé pour la France le 9 janvier 1849. Casimir Dugoujon est renvoyé par le gouverneur de la Guadeloupe le 25 janvier⁴⁴. L'abbé Joffard est arrêté, interné puis embarqué le 29 août 1849⁴⁵. Toujours en août, Castelli est rappelé en métropole par une dépêche ministérielle⁴⁶.

En définitive, en 1850, c'est-à-dire au moment même où la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion sont érigées en diocèses, les solutions de remplacement au modèle de catholicisme antilibéral paraissent déjà appartenir au passé.



Abbé Casimir Dugoujon
(seul portrait connu)



Portrait de l'abbé Castelli
(fourni par l'abbé David)

43. Claude PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 118.

44. C.A.R.A.N., F 19 6202, « Note sur les emplois ecclésiastiques actuellement vacants aux colonies (...), direction des Cultes », Paris, 12 mars 1849.

45. Claude PRUDHOMME, *op. cit.*, p. 118.

46. APF, SRCAA, vol. 8 ff. 308-328, lettre de l'abbé Castelli au ministre de la Marine, Paris, 10 novembre 1849.